

DÉPARTEMENT
Du
RHÔNE

Pour l'autorité compétente par délégation RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MILLERY

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Municipal du 20 février 2025**

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : **27**
Présent(s) : **20**
Votants : **24**

Le 20 février 2025, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Millery, dûment convoqué par lettre du 14 février 2025, sous la présidence de Madame GAUQUELIN Françoise, Maire, en session ordinaire :

Mesdames et Messieurs GAUQUELIN Françoise, BUGNET Jean Marc, ROTHEA Céline, LEVEQUE Guillaume, GILLE Martial, JOUBERT Marie-Josèphe, CASTELLANO Michel, GERVAIS Annie, SOTTET Jean Dominique, BOULIEU Anne-Marie, FAVETTA Evelyne, PUYJALINET Eric, CANAL Roberto, DEVAUX Carole, BARRAULT Claire, THEVENARD Stéphane, LAZE Gaelle, FOURNIER- MOTTET Benoît, DENIS Pascale, SOLARI Charles.

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés : CHAPUS Josiane donne pouvoir à GAUQUELIN Françoise, ROGNARD Evelyne donne pouvoir à CASTELLANO Michel, GAUFRETEAU Philippe donne pouvoir à LEVEQUE Guillaume, LE FLEM Céline donne pouvoir à BOULIEU Anne-Marie.

Absents : GIRARDOT Clément, DELAFOSSE Loïc, BRET-VITTOZ Monique.

Secrétaire : JOUBERT Marie-Josèphe

Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte cinq jours francs avant celui de la séance.

N° 12-2025 – Avis sur le projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais

Annexe n° 3a - Plan de mobilité

Annexe n° 3b - Note de synthèse de la CCGV

Rapporteur : Mme Le Maire

Vu le Conseil d'administration de SYTRAL Mobilités qui a arrêté le projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais en date du 21 novembre 2024 ;

Vu la sollicitation de l'avis du conseil municipal de Millery conformément à l'article L1214-28-2 du Code des Transports ;

Vu le délai de trois mois dont dispose les personnes publiques consultées pour donner leur avis sur le projet de plan de mobilité conformément à l'article R1214-13 du Code des Transports ;

Vu les éléments du projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais, son annexe accessibilité, l'évaluation environnementale et son résumé non technique ;

Le Plan de Mobilités des territoires lyonnais est réalisé par SYTRAL Mobilités avec pour horizon 2040, et pour principal objectif une réduction de 42% des émissions de GES. Les évolutions sociétales, la modification des parts modales, la mise en œuvre de nouvelles offres de service et l'élargissement du ressort territorial de SYTRAL Mobilités ont rendu nécessaire l'élaboration du Plan de Mobilité, à la suite de Plan des Déplacements (PDU – auparavant établi à l'échelle de l'ancien périmètre du SYTRAL).

Le plan d'action du PDM est construit autour de 4 leviers :

- Levier 1 : Réduire les distances parcourues en lien avec l'organisation du territoire

- Levier 2 : Poursuivre le développement des offres et des services de mobilité
- Levier 3 : Redéfinir les usages nécessaires de la voiture notamment en agissant sur l'espace public
- Levier 4 : Accompagner et encourager les changements de pratiques de mobilité.

S'agissant spécifiquement de la commune de Millery, des projets long terme très favorables pour la commune sont évoqués tels que :

- Le lancement des études d'extension du tram-train
- Le déploiement d'un bus à haut niveau de service Millery <> Saint Genis Laval.

En attendant des développements, il conviendra parallèlement de solliciter des adaptations de l'offre dans le cadre des conventions annuelles ad hoc qui se réunissent sur la base notamment des statistiques de fréquentation.

Il convient de délibérer sur l'avis à émettre sur le Plan de Mobilité des territoires lyonnais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE** sur le Plan de Mobilité des territoires lyonnais ;
- **D'ASSORTIR** cet avis des remarques suivantes :
 - o La commune est très favorable à l'aboutissement du projet d'extension du tram-train de l'Ouest Lyonnais et souhaite s'assurer que l'ensemble des acteurs (Région et Sytral) puissent se mobiliser conjointement sur ce déploiement, en articulation avec la CCVG,
 - o La commune est également très favorable au déploiement de cars à haut niveau de service assurant la liaison jusqu'à Saint Genis Laval Hôpitaux au plus tard à horizon 2040
- **Sans attendre ces échéances, la commune souhaite que dans le cadre des commissions annuelles d'adaptation de l'offre, soient étudiées :**
 - o Des modalités de connexion plus directe au métro B
 - o Un renforcement de la fréquence de la ligne 15^E avec un déploiement le week-end
 - o L'ajout d'arrêts de bus pour une meilleure couverture de la commune :
 - Création d'un arrêt au niveau du Parc de la Bâtonne le long de la D315 pour les bus 15E / 78
 - Création d'un arrêt Bois Comtal dans le sens Lyon > Givors le long de la D315 pour les bus 15E / 78 afin de desservir des usagers du sud de Vernaison et du quartier de la Tour de Millery.

*Délibéré en Mairie les jours, mois, ans susdits
Suivent au registre les signatures du Maire et du secrétaire de séance*

Extrait certifié conforme

Le Maire,

Françoise GAUQUELIN



Le secrétaire de séance

JOUBERT Marie-Josèphe